

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de novembre à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Guy VIDELOUP

Date d'envoi de la convocation : 16 novembre 2023

Absente excusée : Mme Delphine COLUSSI (a donné pouvoir de vote à M. LECOINTRE AUGAGNEUR), M. Yves BIGOT (a donné pouvoir de vote à Mme MOUCHEL)

Absent : M. Daniel BONHOMME

**DELIBERATION 89/2023 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DU SYNDICAT DES EAUX DE
BEAUFORT -EXERCICE 2022 / CONTROLE HYDRANTS**

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article D2224-1 qui stipule que « le maire présente au conseil municipal, [...], un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour l'assainissement [...], qu'il concerne l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif »

Monsieur Le Maire communique à l'assemblée le rapport annuel 2022 établi par le Syndicat des Eaux de Beaufort portant sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, Considérant que la distribution de l'eau est assurée pour la commune par le Syndicat des eaux de Beaufort auquel la commune a transféré sa compétence (581 abonnés pour Saint-Broladre),

Vu le rapport annuel pour l'année 2022 dressé par le Syndicat des eaux de Beaufort,

Vu la présentation du rapport par Monsieur Le Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte de la présentation de ce rapport annuel 2022 établi par le Syndicat des Eaux de Beaufort portant sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable.

**Conformément au nouveau contrat d'affermage du Syndicat m
avec Véolia, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer le
contrat pour le contrôle des hydrants de la Commune au prix de 65€/an et par prise
incendie.**

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification le 6 décembre 2023
et transmission en Préfecture, le 6 décembre 2023
Affaire inscrite à l'ordre du jour.
Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 22 novembre 2023

Le Maire
Jean-François GOBICHON

Le Secrétaire de Séance
Guy VIDELOUP

